

REMPLISSAGE DE LA BOUTEILLE DE CHANTIER À SOUPAPE DE SÉCURITÉ

Avant toute utilisation de la bouteille de chantier, il est impératif de lire soigneusement cette notice et de la conserver pour toute référence ultérieure. Cette bouteille de chantier est destinée uniquement à des professionnels qualifiés conscients des propriétés et des dangers des GPL. Cette bouteille est équipée d'une soupape de sécurité intégrée à la vis de purge qui se déclenche à 26 bar. Avoir toujours un extincteur adapté (inflammabilité) à proximité et s'assurer d'en maîtriser le fonctionnement.

Les GPL : propane et butane - Caractéristiques générales

Les GPL sont des hydrocarbures, normalement sous forme gazeuse, qui se laissent liquéfier sous faible pression, par exemple 1.7 bar pour le butane et 7,5 bar pour le propane à 15°C.

Ils possèdent les caractéristiques suivantes :

- Ils sont très inflammables et peuvent former avec l'air des mélanges explosifs.
- Ils sont plus lourds que l'air : 2 fois plus pour le butane, 1.54 fois plus pour le propane.
- Un volume de gaz liquide correspond à 220 volumes de gaz pour le butane et à 265 volumes de gaz pour le propane.
- En passant de l'état liquide à l'état gazeux, ils produisent du froid.
- Le gaz liquide se dilate fortement lorsque la température s'élève.
- Ce sont d'excellents solvants.

Toutes ces caractéristiques entraînent des précautions particulières à prendre lors des manipulations :

- **Toujours procéder en plein air**, loin de toute flamme, point d'ignition ou d'étincelles. Avoir toujours un extincteur adéquat à proximité par précaution (inflammabilité).
- **Toujours procéder en plein air**, loin de tout orifice donnant sur sous-sol, caves, égouts, regards, etc. (densité du gaz).
- **Toujours éviter les fuites** surtout en liquide (1 volume de liquide = 220 à 265 volumes de gaz).
- **Toujours porter des gants de travail adaptés et des lunettes de protection** (risques de brûlures par évaporation).
- **Ne jamais remplir complètement la bouteille** (risque d'endommagement voire de destruction par dilatation de liquide).
- **Toujours utiliser des joints en matériau adéquat** (risques de détérioration des joints non adaptés aux hydrocarbures).

Emplissage

L'emplissage de la bouteille de chantier Express réf. 7796 doit être réalisé selon l'instruction P200 de la législation en vigueur (99/36 CE - ADR) dans des conditions de sécurité strictes en raison des propriétés des GPL voir paragraphe précédent (à lire impérativement).

Ne transvaser que du gaz propane ou butane contenu dans des bouteilles de 13 kg net.

Effectuer l'emplissage **uniquement à l'extérieur**, loin de toutes matières inflammables, loin de toutes bouteilles de gaz ou d'oxygène, loin de toute habitation et en particulier de tout bâtiment recevant du public, sur un sol plat loin de tout orifice ou cavité donnant sur le sous-sol : cave, égout, regards, etc.

Ne pas fumer, ne pas utiliser de téléphone portable, éviter toute flamme ou étincelles pendant l'opération d'une durée de 5 minutes environ (prévoir par précaution un extincteur adéquat avec, si possible, un opérateur à quelques mètres).

Toujours porter des gants protecteurs, les brûlures produites par les GPL sont **douloureuses et peuvent empêcher de refermer le robinet** en cas de fuite importante.

Toujours contrôler le niveau de remplissage afin d'éviter un « surremplissage » dangereux, le liquide dans la bouteille doit être surmonté d'un « ciel gazeux » d'au moins 25% . De plus la masse de la bouteille pleine ne doit pas dépasser 5.7 kg.

Si par inadvertance, une quantité trop importante de gaz avait été mise dans la bouteille, l'évacuer lentement en plein air, avec les précautions précédentes en ouvrant le robinet de la bouteille.

Toujours rechercher les fuites avec un produit moussant, ne jamais utiliser une flamme.

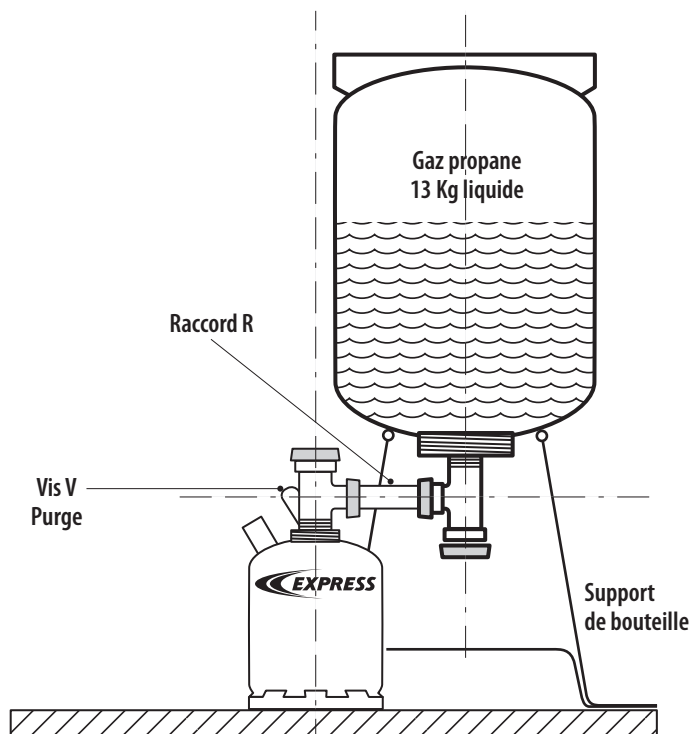
Mode opératoire

Bien s'assurer que les conditions de sécurité sont respectées scrupuleusement.

ATTENTION !

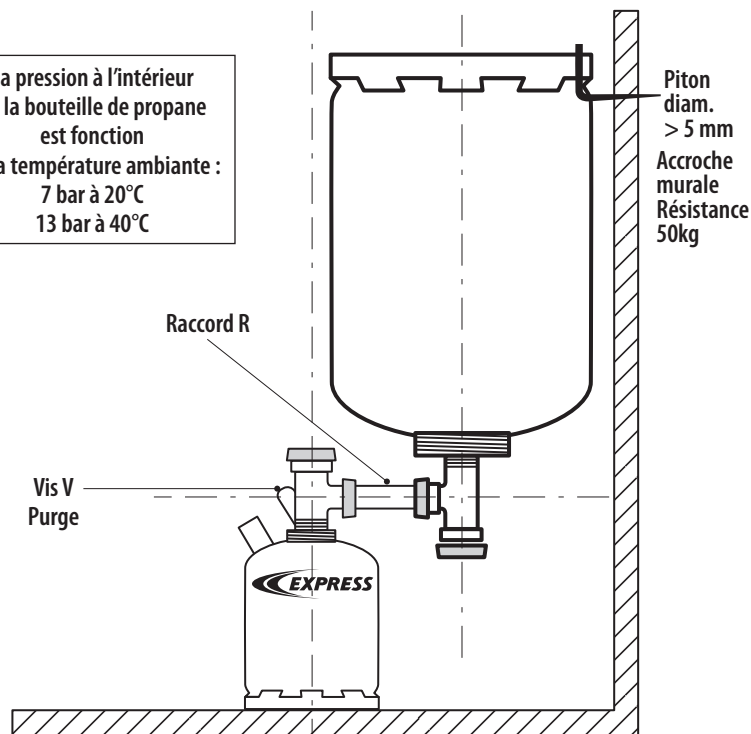
L'emplissage de la bouteille de chantier Express réf. 7796 doit être réalisée dans des conditions de sécurité absolues. Pendant toute l'opération, mettre la bouteille à la terre.

- Ne transvaser que du gaz butane ou propane, contenu dans des bouteilles de 13 kg net.
- Après avoir procédé à l'installation, comme indiqué dans le schéma ci-dessous, vérifier au démarrage du transvasement, avant d'ouvrir la vis de purge, l'étanchéité de l'ensemble, en pulvérisant du produit savonneux sur les robinets/bouteille, volant de robinet, et sortie de robinet.
- Vérifier la robustesse du dispositif d'arrimage. Résistance : 50 kg.
- Effectuer l'emplissage en extérieur loin d'un entrepôt d'autres bouteilles de carburant ou de comburant, loin de toute habitation et en particulier de tout bâtiment recevant du public. Ne pas fumer, ne pas produire de flammes ou d'étincelles pendant l'opération qui dure cinq minutes environ.
- La masse de gaz à remplir doit être contrôlée afin d'éviter un « surremplissage » dangereux. Le robinet incorpore un limiteur de remplissage qui garantit un ciel gazeux d'environ 25%. **En outre, la masse totale de la bouteille pleine ne doit pas dépasser 5,7 kg.** Dans le cas contraire, évacuer le gaz en excès dans un endroit aéré et loin d'une flamme.
- Dans le cas d'un emplissage autre qu'en extérieur, le transvasement ne peut avoir lieu que dans un établissement équipé à cette fin, arrêté du 26 octobre 1981, article 11.



Solution bouteille de 13 Kg propane posée à l'envers sur un support stable.

La pression à l'intérieur de la bouteille de propane est fonction de la température ambiante :
7 bar à 20°C
13 bar à 40°C



Solution bouteille de 13 Kg propane pendue à l'envers, temporairement, sur une attache robuste, à l'extérieur d'un local.

Il est indispensable que les instructions suivantes soient strictement suivies

- Installer les bouteilles selon l'un des deux schémas ci-dessus.
 - Placer la grande bouteille d'alimentation (modèle 13 kg) la tête en bas, après avoir préalablement vérifié que la contenance de gaz est suffisante, soit 17 kg minimum, bouteille comprise. Placer la bouteille à remplir la tête en haut. Ne jamais faire pendre la bouteille à remplir au raccord R. Utiliser exclusivement le raccord de transvasement rigide réf. 7795.
 - Brancher, selon l'un des schémas, le raccord de transvasement R réf. 7795 qui est muni de deux joints. Serrer fermement les écrous à la main.
 - Ouvrir d'abord le robinet de la petite bouteille, puis très lentement celui de la grande bouteille. Laisser se remplir lentement la bouteille de chantier, jusqu'à ce que le bruit du transvasement devienne inaudible.
 - Dévisser la purge V d'un tour maximum (avec un tournevis). Un peu de gaz sort par le jeu du filetage de la vis, pendant que la petite bouteille se remplit. Lorsque celle-ci est pleine, le propane liquide sort sous forme de gouttelettes. Revisser la vis V (avec un tournevis) sans blocage excessif. Si le remplissage n'est pas suffisant dans les deux minutes qui suivent, c'est que le robinet de la grande bouteille a été ouvert trop rapidement. Le refermer et l'ouvrir à nouveau en grand, mais très progressivement. **Attention !** Certains robinets de bouteilles de propane commercial sont munis de limiteurs de débit. On peut le vérifier aisément en ouvrant le robinet de la bouteille de 13 kg, après avoir ôté le bouchon de sécurité. Si le débit de gaz est freiné presque instantanément, c'est que la bouteille est équipée d'un tel dispositif. Dans ce cas, il faut ouvrir très peu le robinet de la bouteille de 13 kg, environ 1/8 à 1/4 de tour, pour effectuer le remplissage qui se fera un peu moins rapidement. Pour un meilleur remplissage, il est possible de procéder en deux temps, tout en gardant le principe défini ci-dessus :
a - Remplir pendant trois minutes en ouvrant la vis de purge d'1/4 de tour.
b - Laisser le tout se reposer une minute en fermant la vis de purge.
c - Remplir pendant deux minutes en ouvrant la vis de purge d'1/2 tour.
- ATTENTION !**
La masse totale de la bouteille réf. 7796 ne doit pas dépasser 5,7 kg.
Dans le cas contraire, évacuer le gaz en excès dans un endroit aéré et loin d'une flamme.
À noter que dans le cas d'un premier emplissage, il ne sera pas possible d'atteindre une charge complète.
- Fermer dans un premier temps le robinet de la grande bouteille Express et enfin débrancher le raccord de transvasement.

Très important

Selon les termes de la directive 94/55 CE, il est nécessaire de faire réévaluer la bouteille réf. 7796 à la date inscrite sur la bouteille, puis tous les 10 ans. En effet, les chocs, la corrosion etc, peuvent affaiblir la bouteille et créer un danger potentiel. Cette réévaluation est la responsabilité de l'utilisateur. Les chiffres imprimés sur le haut de la bouteille (voir schéma ci-contre) indiquent la date de première réévaluation. Pour procéder à cette réévaluation, il est conseillé de s'adresser à son revendeur ou, le cas échéant, de contacter directement :

GUILBERT EXPRESS

33 avenue de Lattre de Tassigny
94127 FONTENAY SOUS BOIS Cedex
www.express.fr - info @express.fr

EXPRESS
depuis 1905



Exemple :
Année de
réévaluation